

Sécuriser les paiements à distance est un objectif prioritaire du Groupement des Cartes Bancaires CB.

La croissance record du e-commerce enregistrée depuis deux ans témoigne de la forte potentialité de ce nouveau média commercial.

Parce qu'elle accompagne les Français dans leur vie quotidienne, qu'elle

s'adapte à ses évolutions, la carte bancaire CB jouera un rôle de premier plan dans le développement des transactions en ligne.

Développement qui, nous en avons la conviction, s'appuiera sur la confiance des consommateurs et des commerçants dans la sécurité des paiements.

Tous les acteurs impliqués dans ce processus ont leur rôle à jouer. L'ambitieux projet de sécurisation des paiements en ligne de la communauté CB, qui se concrétisera dès l'an prochain, affirme notre engagement dans ce sens.

Yves Randoux,
Administrateur

Cartes CB : demain le moyen de paiement favori des internautes ?

En parfaite phase avec l'instantanéité des transactions sur Internet, la carte CB prend une part croissante du paiement en ligne, qui s'affiche désormais comme le moteur de la vente à distance.

L'achat sur Internet séduit un nombre grandissant de Français : en 2002, le e-commerce a enregistré une **croissance record** de l'ordre de 60 %. Cette progression remarquable, qui devrait se confirmer en 2003, s'affirme comme l'élément moteur de la vente à distance. À ce rythme, les achats en ligne devraient, dès 2004, constituer environ 25 % des volumes des ventes réalisées par les grands véricistes.

Paiement en ligne : succès de la carte bancaire CB

La **carte bancaire CB** s'affirme comme un **support majeur de cette croissance**, les cyberconsommateurs étant de plus en plus nombreux à privilégier ce moyen de paiement pour régler leurs transactions électroniques. Son utilisation est ainsi passée de 18,2 % en 2001 à 22,7 % en 2002. À l'évidence, cette montée en puissance de la carte bancaire CB témoigne de la **confiance grandissante** des cyberacheteurs dans la sécurité des modes de paiement en ligne. Selon l'Association pour le commerce et les services en ligne (ACSEL), ce taux de confiance est passé de 19 % en décembre 2001 à 38 % en juin dernier.

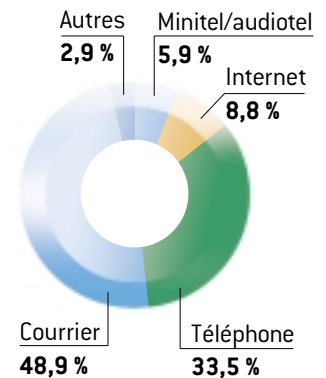
Une question de confiance

Malgré ces chiffres très encourageants, force est de constater que le e-commerce reste aujourd'hui marginal dans notre économie. En 2002, sur les 800 milliards d'euros dépensés selon l'Insee par les ménages français, 1,7 milliard seulement l'ont été sur Internet. La confiance dans la **sécurité des transactions en ligne** est l'un des leviers majeurs du développement de l'achat sur Internet. Et la carte bancaire CB est promise à un rôle de premier plan dans la concrétisation de ce potentiel. Or, si elle a fait la preuve de sa fiabilité et de sa sécurité dans le paiement de proximité, elle ne bénéficie encore que d'une confiance mesurée des acteurs du e-commerce. Le Groupement des Cartes Bancaires CB et la communauté bancaire CB disposent aujourd'hui des solutions technologiques à même de combler ce déficit de confiance. ■

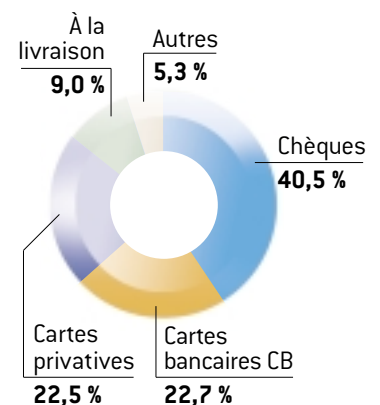
Vente à distance en 2002

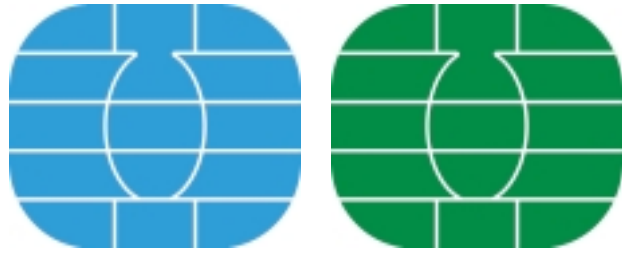
Chiffre d'affaires : 8,9 milliards d'euros

Modes de commande (en % du CA)



Moyens de paiement





Conforter la confiance du paiement sur Internet

Consommateurs, commerçants, banques et pouvoirs publics : tous les acteurs de la net économie doivent créer les conditions de la confiance dans le paiement en ligne, via un partage clair, équitable et admis des responsabilités orchestrant la sécurité tant technologique que juridique.

La confiance ne se décrète pas, elle se mérite. Le Groupement des Cartes Bancaires CB, qui a réussi à gagner massivement celle des porteurs et des commerçants dans le cadre des paiements de proximité, est bien placé pour le savoir. Clé de ce succès unique au monde ? La fiabilité et la performance d'un système qui s'affiche aujourd'hui comme l'un des plus sûrs. « *Notre objectif, explique Michel Renault, Président du Groupement des Cartes Bancaires CB, est de faire aussi bien dans la sécurisation du commerce à distance que nous l'avons fait dans celle des achats de proximité* ».

Le chemin à parcourir

Si les internautes rompus à l'achat en ligne affichent déjà une grande confiance dans le règlement par carte bancaire CB, les cyberconsommateurs potentiels,

La mission pour l'économie numérique a demandé des recommandations à la Banque de France en matière de paiement sur Internet. Il est clair que les paiements ne seront sûrs qu'à partir du moment où l'on saura qui parle à qui. Le problème de l'identification du porteur est donc central. »

Gilles Bregant, secrétaire général de la Mission pour l'économie numérique

bien que protégés par les dispositions légales, s'interrogent sur l'existence réelle du commerçant virtuel et ont des **réticences à communiquer leur numéro de carte** pour payer en ligne. De leur côté, certains e-commerçants **multiplient les contrôles** avant d'accepter une transaction, au risque de ternir la relation commerciale et d'alourdir leur processus de commande.

L'identification des deux parties est bien la colonne vertébrale sur laquelle repose la confiance du paiement sur Internet. Et **l'établissement de la preuve** se révèle l'objectif majeur à atteindre. Ce processus engage la responsabilité de tous les acteurs d'une transaction de paiement en ligne par carte bancaire CB :

- le consommateur doit tenir son engagement de payer le bien commandé ;
- le commerçant se doit de transmettre à sa banque les données fournies par ses clients (numéro de carte, coordonnées personnelles) dans des conditions de sécurité efficaces contre le piratage ;
- la communauté bancaire CB doit mettre à la disposition des porteurs et des com-

merçants les outils garantissant un recouvrement sécurisé de la e-transaction ;

- les pouvoirs publics, quant à eux, se doivent d'assurer la protection des parties et les conditions d'établissement de la preuve.

Une gamme de solutions techniques déjà existantes

La sécurisation des paiements à distance, et en particulier sur Internet, est l'un des objectifs majeurs de la communauté bancaire CB qui, depuis plusieurs années déjà, s'est employée à mettre au point des solutions adaptées à ce canal de commerce. Une suite de trois chiffres, baptisée « **cryptogramme visuel** », figure au dos de toutes les cartes bancaires CB. Dévolue au paiement à distance, cette série de chiffres, communiquée par l'acheteur au commerçant, est une première sécurité contre l'utilisation frauduleuse des seuls numéros figurant au recto d'une carte CB. D'autre part, les banques vont proposer à leurs clients une **large palette d'outils** de sécurisation des paiements en ligne : la e-Carte Bleue, carte virtuelle créée à

Nous pouvons constater, sur Internet, l'émergence d'une nouvelle classe d'intermédiaires, des fournisseurs de services qui assurent, pour le consommateur, l'intermédiation avec le e-commerçant pour limiter la diffusion directe de ses données personnelles. Cette intermédiation a pour conséquence un empilement des commissions sans doute néfaste à la compétitivité du commerce en ligne. Cela doit nous conduire à rechercher des solutions pour privilégier une sécurisation de la relation directe client/commerçant »

Gilles Grapinet, Conseiller pour les affaires économiques et financières – Cabinet du Premier ministre.

l'occasion d'une transaction et dont les données à usage unique interdisent sa réutilisation frauduleuse, le lecteur sécurisé relié à un PC pour identifier le porteur grâce à son code confidentiel... Par ailleurs, la communauté bancaire a développé des systèmes d'authentification de ses clients pour sécuriser les opérations de banque à distance. Fondés sur l'usage d'un **identifiant** et d'un **mot de passe**, ces systèmes pourraient être mis en œuvre pour les transactions en ligne.

Au total, une large gamme de solutions, adaptées aux différents profils des cyberconsommateurs et de leurs besoins, est d'ores et déjà opérationnelle. L'objectif de la communauté bancaire CB est d'intégrer toute cette palette d'outils au sein d'une architecture technologique de sécurisation internationale des paiements sur Internet (voir en dernière page). À la clé : une identification des acheteurs, la sécurité et la garantie du paiement au commerçant.

Des e-commerçants labellisés

Déontologie et **sécurité** sont au cœur du processus de labellisation engagé depuis 1999 par la Fédération des entreprises de vente à distance (Fevad). L'obtention du sceau « L@belsite » par un e-commerçant est un **gage de confiance** pour les acheteurs en ligne. Délivré au terme d'un audit mené par des experts indépendants et certifiés et renouvelé chaque année, ce label garantit au consommateur que le site marchand respecte les règles de déontologie de la vente sur Internet et met en œuvre des outils technologiques de sécurisation de ses données personnelles. Mi 2003, 30 sites marchands étaient labellisés et 15 audits étaient en cours.

Un cadre juridique à intégrer

Le commerce électronique est au cœur de la nouvelle **loi pour la confiance dans l'économie numérique**, premier volet du plan « Pour une République numérique dans la société de l'information » présenté

Le chèque est en train d'être tué par une fraude émergente : la mauvaise foi. Des achats sont effectués alors que le chéquier est déclaré volé. En matière de carte, nous devons aussi nous intéresser à la responsabilité du porteur. »

Jean Dionis du Séjour, député du Lot-et-Garonne, rapporteur du projet de loi pour la confiance dans l'économie numérique

par le Premier Ministre, Jean-Pierre Raffarin. Ce nouveau cadre juridique, qui effectue notamment la transposition d'une directive européenne du 8 juin 2000 *relative à certains aspects juridiques des services de la société de l'information, et notamment du commerce électronique, dans le marché intérieur*, doit par ailleurs intégrer nombre de dispositions légales déjà en vigueur. Ainsi, l'**irrévocabilité** du paiement par carte implique pour le consommateur le devoir d'accepter la réalisation du paiement dès qu'il en a donné l'ordre : la contestation de la bonne qualité de la livraison ne peut intervenir qu'après le paiement. Le droit de **rétractation** permet au consommateur de revenir sur sa décision d'achat effectué à distance pendant une période de sept jours francs à compter de la livraison. D'autre part, la **loi sur la sécurité quotidienne** de novembre 2001 protège les porteurs d'une utilisation frauduleuse de leur carte pour des achats à distance effectués sans utilisation physique de la carte.

Aujourd'hui, le cadre de la sécurité juridique du paiement sur Internet s'affûte et des systèmes évolutifs d'identification des acteurs d'une transaction en ligne par carte CB sont disponibles. Tous les atouts sont donc réunis pour accompagner et soutenir le développement attendu, profitable et sûr de la net économie. ■

Le 22 octobre dernier, le Groupement des Cartes Bancaires CB a invité des représentants des pouvoirs publics à participer à une table ronde sur la garantie des paiements sur Internet. Il remercie tous ceux qui ont accepté son invitation et permis un échange fructueux de points de vue.

Parlementaires

- Jean Dionis du Séjour, député du Lot-et-Garonne
- Philippe Adnot, sénateur et Président du conseil général de l'Aube
- Paul Loridant, sénateur de l'Essonne

Cabinet du Premier Ministre

- Gilles Grapinet, conseiller pour les Affaires économiques et financières

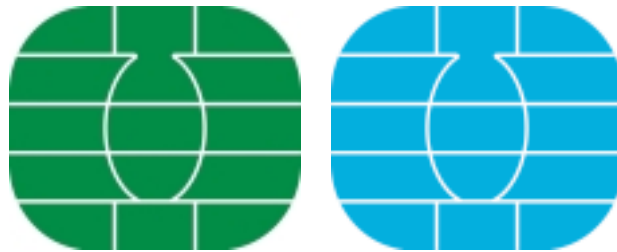
Ministère de l'Économie et des Finances

- Charles Simonnet, responsable du projet carte d'achat
- Jean-Pierre Dardayrol, membre du Conseil général des technologies de l'information
- Claude Sapin, délégué aux systèmes d'information
- Gilles Bregant, secrétaire général de la Mission pour l'économie numérique (MEN),
- Gilles d'Anchald, chargé de mission pour la MEN
- Francis Siegwald, responsable du département Agence pour le développement de l'administration électronique (ADAE)
- Axel Thonier, chef de bureau du secteur des services financiers des professions organisées (DGCCRF)

Ministère de la Justice

- Jean-Christophe Cabotte, bureau du droit de l'économie des entreprises





Sécurité, souplesse, simplicité : les gages du succès

Le nouveau projet de sécurisation des paiements en ligne par carte bancaire CB offre toutes les conditions indispensables à l'efficacité du système et à son acceptation par tous les acteurs du e-commerce.

Depuis l'émergence du e-commerce, quelque 500 technologies, dispositifs ou moyens de paiement, ont été recensés. Téléchargement, paramétrage, exécutions de plug-in... Parce qu'elles exigent du consommateur d'être aussi un informaticien chevronné, ces solutions se révèlent incompatibles avec l'**instantanéité du processus d'achat** en ligne. La réussite d'une solution de sécurisation ne dépend pas seulement de sa fiabilité. Sa **simplicité d'utilisation** et son **coût acceptable** garantiront son adoption rapide et simultanée par l'ensemble des acteurs, acheteurs ou commerçants. De fait, la carte bancaire CB, forte de son haut niveau de standardisation et de son acceptation à l'échelle mondiale via ses partenariats avec les réseaux internationaux s'affiche aujourd'hui comme le meilleur support de sécurisation des paiements en ligne. Pour les doter d'une sécurisation optimale, visant le niveau atteint dans l'univers des achats de

proximité, la communauté CB a lancé un ambitieux projet de sécurisation d'Internet. Ce projet, qui sera opérationnel en 2004, repose sur trois piliers formant autant d'appuis au renforcement de la confiance des acteurs.

Une architecture technique clé de voûte de la sécurisation

Standard international, cette architecture baptisée « 3D Secure » instaure l'identification d'un cyberconsommateur par la banque émettrice de sa carte bancaire CB lors d'une transaction en ligne. Un programme installé sur le site du commerçant ou de son prestataire, déclenche une procédure d'**identification du porteur par sa banque**. Ainsi, la communauté bancaire décharge le commerçant de lourdes procédures de vérification et de contrôle.

La mise à disposition d'une palette d'outils d'identification

Cyberconsommateur occasionnel pour des achats en ligne d'un faible montant ou internaute achetant fréquemment des produits et services coûteux ? À chaque profil de clientèle, ses besoins. Si des entreprises verront rapidement leur avantage à investir dans un **dispositif hautement sécuritaire** permettant de mettre en jeu les fonctionnalités de la puce de leur carte, un particulier qui limite

sa consommation sur le Net au seul achat de billets de trains en ligne ne fera peut-être pas les mêmes choix.

L'objectif du Groupement des Cartes Bancaires CB est de mettre à la disposition de la communauté bancaire une **palette de solutions d'identification** agréées par ses soins et ajustées aux besoins de chacun. En acceptant, dans le cadre de sa relation contractuelle avec sa banque, l'un des systèmes d'identification proposés, le porteur assumera pleinement sa part de responsabilité dans la sécurisation de ses paiements.

La sécurisation des sites commerçants

Cible enviée des fraudeurs du fait du stockage de nombreux numéros de cartes, les sites des e-commerçants se doivent de mettre en œuvre des **mesures de sécurité** garantissant la confidentialité et l'intégrité des données personnelles de leurs clients. Le Groupement des Cartes Bancaires CB, en partenariat avec des représentants des e-commerçants (Fevad, ACSEL) œuvre à la promotion d'une **labellisation des sites**. Dans ce cadre, les banques vont proposer un référentiel sécuritaire que les commerçants s'engagent à observer. À la clé de ce nouveau dispositif contractuel, la sécurité et la garantie de paiement aux commerçants. ■



Groupement des Cartes Bancaires "CB"

Groupement d'intérêt économique régi par l'ordonnance du 23 septembre 1967.

www.cartes-bancaires.com
communication@cartes-bancaires.com